



TARIFICATION (tarifs 2020/2021)

Conditions Générales

Les tarifs 2021-2022 vous seront communiqués en Septembre 2021

SCOLARITE

Rétribution scolaire et cotisation enseignement catholique : **430,00 € pour le Collège**
805.00 € pour les Lycées

Autres frais : Les cahiers d'exercices, les fascicules, les livres, l'outillage (uniquement pour les 3èmes Prépa Métiers) et les packs fournitures (obligatoire pour les 6èmes), conservés en fin d'année par les élèves sont facturés aux familles ainsi que les différentes sorties pédagogiques effectuées par la classe.

RESTAURATION

L'accès au restaurant scolaire est individualisé et se fait à l'aide d'une carte nominative remise aux élèves à la rentrée. Les forfaits ½ pension sont proratisés en fonction du nombre de jours **inscrits** au Restaurant Scolaire à la rentrée.

Les frais de repas sont déduits :

- en cas d'absences maladies supérieures à 5 jours consécutifs (justificatif médical obligatoire),
- pour les absences dues à des voyages pédagogiques de plusieurs jours, organisés par l'Etablissement,
- pour les stages.

Les élèves externes ont la possibilité de déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire (repas facturés au prix de **6.60 €**).

INTERNAT

Le montant de l'internat est de **1 175.00 €** annuel. Il comprend le logement en chambre et l'encadrement.

FACTURATION

Une facture annuelle sera établie début octobre, comprenant **la scolarité, la restauration, l'internat, les autres frais déjà connus** (livres de poche, cahiers d'exercices, packs fournitures).

En décembre et en mars, les familles concernées par les bourses nationales, le fond social ou d'autres frais non prévus à la rentrée recevront une nouvelle facture ajustée ou un avoir.

Modes de règlement :

1) **Par prélèvement automatique :**

- Sur la facture annuelle d'octobre, l'échéancier apparaîtra pour l'année complète : (9 prélèvements d'octobre à juin). Ces prélèvements seront effectués vers le 8 de chaque mois.
- Chaque facture intermédiaire réajustera cet échéancier.

2) **Par chèque :**

- Chaque facture reçue sera à régler à l'ordre de l'OGEC DOM SORTAIS.

➤ **Nous vous encourageons à choisir le règlement par prélèvement automatique mensuel, cela permet d'étaler les paiements sur toute l'année scolaire.**

En cas de départ anticipé, toute période commencée est due en totalité (scolarité, restauration, internat).

Période 1 : du 01/09/2021 au 26/11/2021

Période 2 : du 29/11/2021 au 11/03/2022

Période 3 : du 14/03/2022 au 08/07/2022

MANUELS SCOLAIRES – EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS (Sauf pour les 3 Prépa Métiers)

Les manuels scolaires sont mis à disposition par l'Etablissement et ne seront facturés qu'en cas de dégradations.

Les Lycéens bénéficient d'aides de la part du Conseil Régional assurant la gratuité de la plus grande partie des équipements professionnels (caisse à outils, combinaison de travail, chaussures de sécurité).

COÛT ESTIMATIF ANNUEL (tarifs 2020/2021)

Les tarifs 2021/2022 vous seront communiqués à la rentrée de Septembre 2021

TARIFS ANNUELS HORS AUTRES FRAIS	Collège	Lycée Général et Technologique (hors BTS)	Lycée des Métiers
TOTAL EXTERNE (Rétribution + Cotisation)	430,00 € <i>47,77 € / prélèvement</i>	805,00 € <i>89,44 € / prélèvement</i>	805,00 € <i>89,44 € / prélèvement</i>
TOTAL DEMI-PENSIONNAIRE (Rétribution + Cotisation + Restauration 4 repas/semaine) <u>Selon la durée des stages en entreprise</u>	1 130,00 € <i>125,55 € / prélèvement</i>	1 549,00 € <i>172,11 € / prélèvement</i>	de 1 454,00 € à 1 489,00 € <i>de 161,55 € à 165,44 € / prélèvement</i>
TOTAL INTERNE (Rétribution + Cotisation + Restauration Midi et Soir + Internat) <u>Selon la durée des stages en entreprise</u>	3 387,00 € <i>376,33 € / prélèvement</i>	3 719,00 € <i>413,22 € / prélèvement</i>	de 3 499,00 € à 3 607,00 € <i>de 388,77 € à 400,77 € / prélèvement</i>

AIDES

- 1) **Bourses Lycée** : Déposer un dossier de demande de bourses, auprès du secrétariat du collège actuel de votre jeune.
Bourses Collège : La demande doit être faite à la rentrée scolaire 2021.

- 2) **Fonds social**

Pour les familles en difficultés (suivant pièces justificatives) des aides peuvent être octroyées pour vous aider à financer la scolarité, la restauration, l'internat. Suite à votre demande, un dossier sera à nous retourner à la rentrée.

A ce sujet, si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter le service Comptabilité de l'Ensemble Scolaire Dom Sortais.

TRANSPORTS

Pour les élèves demi-pensionnaires, les inscriptions se font en ligne ;

- www.mooj.fr (02 41 70 13 61) pour les élèves dont le domicile est situé sur Mauges Communauté.
Du 15 mai au 18 juin 2021 pour le Collège et du 15 mai au 16 juillet 2021 pour les Lycées.
- aleop.paysdelaloire.fr (02 41 22 72 95) pour les élèves dont le domicile est extérieur à Mauges Communauté.
Du 7 juin au 18 juillet 2021 pour l'ensemble des élèves.

Pour les élèves internes, les familles doivent prendre contact avec le service des transports scolaires.

Les horaires et itinéraires sont consultables et téléchargeables, sur ces mêmes sites, à partir de la fin août

IMPORTANT – MODALITES D'INSCRIPTION

Pour valider l'inscription de votre enfant, vous devez joindre deux chèques libellés à l'ordre de l'OGEC Dom Sortais :

- 1^{er}) 15 € **non remboursable** pour frais d'inscription.
- 2^{ème}) 70 € pour un élève **demi-pensionnaire ou externe**, encaissé à réception du dossier,
ou 150 € pour un élève **interne**, encaissé à réception du dossier.

Pour tout désistement après le 31 mai 2021, ces montants ne seront pas remboursés.